

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction Générale des Impôts

وزارة المالية
المديرية العامة للضرائب

المدير العام

Le Directeur Général

369 MF/DG 2015

Alger, le 06 AOÛT 2015

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES GRANDES ENTREPRISES

MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DES IMPÔTS
MESSIEURS LES INSPECTEURS REGIONAUX DES SERVICES FISCAUX

En Communication à :

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES IMPÔTS DE WILAYA

O B J E T: Programme de conformité fiscale volontaire
Taxe forfaitaire de 7% sur les fonds déposés.

REFERENCE: Article 43 de la Loi de Finances Complémentaire pour 2015.

Instruction Ministérielle n°002 du 29 juillet 2015, définissant les modalités pratiques de mise en œuvre du Programme de Conformité Fiscale Volontaire.

PIECES JOINTES : Modèle du courrier personnalisé.

La Loi de Finances Complémentaire pour 2015 a institué en son article 43 un programme de conformité fiscale volontaire pour les personnes qui en formulent la demande de dépôt de fonds auprès des agences bancaires contre une taxation forfaitaire, libératoire, au taux de 7%.

La présente circulaire a pour objet de préciser aux services fiscaux les modalités de mise en œuvre et du déroulement de cette opération.

1. Actions à la charge des banques :

Conformément aux prescriptions de l'Instruction Ministérielle sus référencée, les personnes qui veulent adhérer au programme de conformité fiscale volontaire se présentent auprès des agences bancaires pour déposer les fonds et régler le montant de la taxe correspondante.

Les agences bancaires qui ont opéré la retenue de la taxe forfaitaire de 7% sont tenues de procéder à son versement par virement au compte CCP du receveur des impôts de la Direction des Grandes Entreprises dont le RIP est le suivant :

007 99999 0000307070 11

Pour les besoins du suivi des dossiers d'adhésion à ce programme de conformité fiscale volontaire, les agences bancaires transmettront quotidiennement les fiches de dépôts conformément à la procédure décrite ci-après.

2. Actions à la charge de l'Administration Fiscale :

Le déroulement des opérations de prise en charge de ce dispositif, qui se déroulera jusqu'au 31 décembre 2016, doit se faire suivant le processus suivant :

2-1- Rôle du receveur :

Dès réception des virements des agences bancaires, le receveur de la DGE imputera les montants correspondant à la taxe de 7% au compte d'affectation suivant : **201001 produits des impôts directs.**

2-2 –Rôle de la Direction de l'informatique et de la Documentation Fiscales (DIDF).

Les agences bancaires qui ont à leur charge, la collecte des dépôts sont instruites pour transmettre à la DIDF quotidiennement par voie électronique à l'adresse suivante :

_DID-Secr@mf.gov.dz les copies des fiches de dépôts signées par les personnes assujetties au programme de conformité fiscale volontaire.

Compte tenu de la dimension accordée par les pouvoirs publics à cette opération, la DIDF doit transmettre sans délais à la DGE et aux Directions des Impôts de Wilaya les fiches de dépôt des contribuables qui en dépendent, à charge pour ces dernières de faire parvenir, dans les sept (07) jours ouvrables à partir de la date de dépôt par la banque, à l'assujetti un courrier personnalisé (dont modèle ci-joint) attestant de sa soumission au programme de conformité fiscale volontaire et, l'informant du recouvrement de la taxe et de sa prise en charge dans le cadre du suivi de sa situation fiscale.

Pour permettre au receveur de la DGE d'imputer le montant de la taxe au compte approprié, la DIDF est tenue de lui faire parvenir quotidiennement un état reprenant l'ensemble des virements opérés par les agences bancaires.

2-3 .Rôle de la Direction des opérations fiscales et du recouvrement :

La DOFR qui est chargée de l'évaluation de cette opération, doit établir un bilan mensuel permettant d'apprécier le niveau des ressources collectées et du montant de la taxe versée. Elle est également chargée du suivi de la gestion des dossiers des contribuables ayant adhéré au programme de conformité fiscale volontaire.

2-4 .Rôle des services fiscaux :

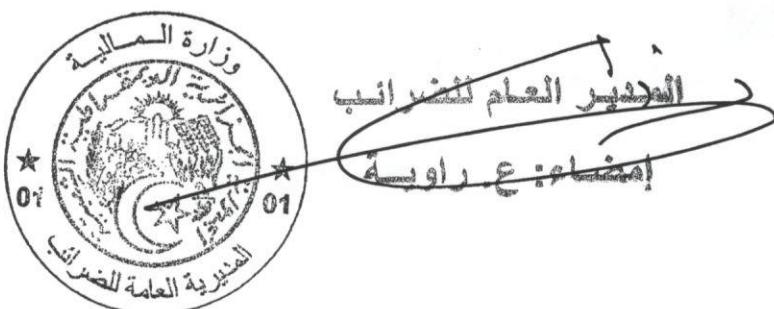
Les responsables des services fiscaux doivent veiller personnellement à la mise en œuvre de cette opération.

Pour cela, et parallèlement à la campagne de communication menée par les banques en direction de leur clientèle potentielle, les services fiscaux sont instruits pour mettre en place des structures d'accueil à tous les échelons en vue de mener une opération d'information et d'explication à l'endroit des partenaires et usagers de l'Administration Fiscale, lors de leurs déplacements auprès des services.

En tant que de besoin, des notes complémentaires seront adressées aux services fiscaux à l'effet d'expliquer les questionnements éventuels relatifs à cette opération.

Les résultats de cette opération dépendant de la sensibilisation et de la confiance qui sera accordée aux administrations concernées, j'attacherai du prix à ce que les futurs dépositaires de fonds reçoivent de la part de nos personnels toutes les explications et clarifications sollicitées.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de la présente et de me rendre compte, sous le présent timbre, de toutes éventuelles difficultés rencontrées.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Ministère des Finances
Direction Générale des Impôts**

وزارة المالية
المديرية العامة للضرائب

Direction des.....

المديرية

Alger, le

Madame/Monsieur :

Adresse :.....

OBJET Programme de Conformité Fiscale Volontaire.

Réf: Article 43 LFC pour 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Conformité Fiscale Volontaire institué par la Loi de Finances Complémentaire pour 2015, j'ai l'honneur de vous informer que votre **Banque** :..... Agence N°.... sise à :.....
..... a procédé au virement en date du...../...../..... du montant de la Taxe Forfaitaire de 7% de :..... (*)

Correspondant à un dépôt de fonds d'un montant de :

A cet effet, je vous signale que l'Administration Fiscale prend acte de votre soumission au programme de Conformité Fiscale Volontaire et vous informe que l'ensemble des Services Fiscaux à travers le Territoire National sont instruits pour en tenir compte dans la gestion de votre situation fiscale globale.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur

(*) Montant en chiffres et en lettres)